

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2023-0041**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **AQUA PRIMER PIP**,*

*de la société* **LANXESS Deutschland GmbH**

*enregistrée sous le numéro* **BC-WU023232-20**

*Vu l'évaluation comparative réalisée pour la famille de produits biocides AQUA PRIMER PIP,*

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 7 juin 2023,*

*Considérant que les produits de la famille sont classés toxiques pour la reproduction de catégorie 1B et que par conséquent ils ne peuvent pas être utilisés par des utilisateurs non professionnels en application de l'article 19, paragraphe 4 du règlement (UE) N°528/2012 ;*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produits biocides contre les termites n'a pas été démontrée et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère l'article 19, paragraphe 1, section b, alinéa i du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage ;*

*Considérant que la famille de produits biocides répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

## Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 20 juillet 2027.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 21/06/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	AQUA PRIMER PIP
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP8 : Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lanxess Deutschland GmbH
	Adresse	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Germany
Numéro de demande	BC-WU023232-20	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle en parallèle	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en deuxième page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	20/07/2027	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products CHEMPARK, Building Q18 D-51369 Leverkusen, Allemagne

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	1870 Monthey Suisse

<b>Substance active</b>	Propiconazole
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjiagang, Jiangsu, 215600 Chine

<b>Substance active</b>	Propiconazole
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd Wenfeng Road, Yangzhou, Jiangsu 225009, P.R. Chine

<b>Substance active</b>	IPBC
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Chemical Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Uiverlaan 12-E NL 3145 XN Maassluis Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne  One Avenue L Newark 07105 New Jersey USA

<b>Substance active</b>	IPBC
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Shanghai Hui Long Chemicals Co., Ltd 201815 Dengta Jiazhu Rd. Jiading, District Shanghai Chine

<b>Substance active</b>	Perméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Private Limited Plot # 306/3 II Phase, GIDC Vapi – 396 195 Gujarat Inde

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	1,995
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0,00792
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,2625

### 2.2. Type de formulation

Méta RCP 1, 2, 4 et 5 : AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi  
Méta RCP 3 : SC : suspension concentrée

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RPC1
----------------	-----------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	01
----------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 - Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059	0,0066
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,0066

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

	<p>équipement de protection des yeux/du visage.  P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  P333 +P313 : En cas d' irritation cutanée: consulter un médecin.  P362+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P391 : Recueillir le produit répandu  P405 : Garder sous clé  P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT).

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.</li> <li>- Porter une combinaison de protection de type 6 <i>a minima</i> comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.</li> <li>- Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.</li> </ul> <p>Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.</li> </ul>
--

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes

législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / trempage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau

de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (à l'intérieur sous abri). La pulvérisation en extérieur n'est pas autorisée.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.

- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD).

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-1-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP New</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-1-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-T</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-1-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-T New</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-1-04</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	02
-----------------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP 8 - Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	0,108
MIT	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708	0,00792
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708	0,00792

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 +P313 : En cas d' irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT).

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle par brossage / rouleau
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatique
Dose(s) et fréquence(s)	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>d'application</b>	
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
  - Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

##### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 a minima comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 a minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (à l'intérieur sous abri). La pulvérisation en extérieur n'est pas autorisée.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

##### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyrèthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aqua Primer PIP				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041-2-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

Nom commercial	Aqua Primer PIP-New 1				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041-2-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9

IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP-New 2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-2-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	Meta RCP 3
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 3</b>	03
-----------------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495	1,995
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375	0,2625

### 2.2. Types de formulations

Suspension concentrée (SC)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Irritant oculaire catégorie 2 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P261 : Éviter de respirer les vapeurs.</p> <p>P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P333 +P313 : En cas d' irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clé</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle par brossage / rouleau
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluage

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluage
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application par trempage automatique

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
  - Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

##### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

##### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.

Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aqua Primer PIP Concentrate (1)				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041-3-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

Nom commercial	Aqua Primer PIP Concentrate (2)				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041-3-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

Nom commercial	Aqua Primer PIP Concentrate T (1)				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0041-3-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,995
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

<b>Nom commercial</b>	Aqua Primer PIP Concentrate T (2)				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0041-3-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,995
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4

<b>Identification</b>	Meta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	04
-----------------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP8 – Produits de protection du bois
----------------------------	--------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019	0,21

## 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH 208 : Contient du ,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), de l'IPBC, de la perméthrine et du propiconazole. Peut provoquer une réaction allergique.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit /m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.  
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge**

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
  - L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / trempage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
  - Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié .

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Preventol Aqua Primer PIP /04-1				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0041-4-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9

IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP New /04-1</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-T /04-1</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3

Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-T New /04-1</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-04</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP /04-2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-05</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399

MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP New /04-2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-06</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-T /04-2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-4-07</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	Preventol Aqua Primer PIP-T New /04-2				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0041-4-08				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 5

#### 1.1. Identification du Meta RCP 5

<b>Identification</b>	Meta RCP 5
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 5</b>	05
-----------------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP 8 – Produits de protection du bois
----------------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 5

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,2625

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  P273 : Éviter le rejet dans l'environnement  P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  P391 : Recueillir le produit répandu  P405 : Garder sous clé  P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH 208 : Contient du ,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), de l'IPBC, de la perméthrine et du propiconazole. Peut provoquer une réaction allergique.</p>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Champignons responsable du bleuissement du bois en service  Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse)  Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>Intérieur et extérieur  Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur</p>
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit /m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-
---

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<p>- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.  Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.</p> <p>- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.</p>
---

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et automatique, et aspersion/déluge**

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel ou automatique Application superficielle / aspersion déluge
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage automatique, trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP /02</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP /03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-02</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 1//02</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-03</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 1/03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-04</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 2/02</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-05</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 2/03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2023-0041-5-06</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285